CP05

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

Direction Générale des Impôts
BP 37 / 45 – Libreville

Date de réception et cachet du service

DECLARATION

(à établir en deux exemplaires)

ACOMPTE SUR LA CONTRIBUTION DES LICENCES

CONTRIBUABLES SOUMIS A L'IS OU A L'IRPP SELON LES REGIMES SIMPLIFIE OU REEL D'IMPOSITION

Exercice : (exercice au titre duquel l'acompte est payé)

N° du contribuable : |__|__|__|__|__|__|__|__|
(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

1 – Identification du contribuable		Cadre réservé à l'Administration
Raison sociale :		
Sigle :		
Boîte postale	Ville :	
Téléphone :	Télécopie :	
Adresse e-mail :	Site Internet :	
	Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐
		(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Détermination de l'impôt à payer

Impôt payé l'exercice précédent	Taux	Montant de l'acompte	Code nature
	100%		

3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèce : ☐
- chèque (≤100.000.000 FCFA) : ☐ n° de chèque :

Banque : :

- virement (≥100.000.000 FCFA) : ☐ date :

IBAN
SWIFT

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Date limite de dépôt (art. 277 et 265 du CGI) : avant le 1er mars de chaque année.